

AA SKIVOL

SASU Au capital de 7622,45 euros

Siège Social :

CHALET TI' LOZE, 481 RUE DE BELLECOTE, 73120 COURCHEVEL

R.C.S. CHAMBÉRY : 399 638 188

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 01/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le premier octobre,
A dix heures, au siège social.

La SASU M : I (SIREN : 522 091 396) représentée par Monsieur Gregory MORAT, Président et actionnaire unique de la société AA SKIVOL, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 7622,45 euros divisé en 500 actions de quinze euros et vingt-quatre centimes (15,24 €) chacune, au siège social de la société, situé au Chalet Ti'Loze 481 rue de Bellecote 73120 Courchevel, a pris les décisions extraordinaires portant sur les points suivants :

- Changement de la date de clôture de l'exercice social ;
- Modifications corrélatives des statuts ;
- Pouvoirs pour l'application des formalités.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'actionnaire unique, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social qui commencera dorénavant le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre de chaque année.

En conséquence, la date de clôture dudit exercice social ne sera pas fixée au 31/10/2024 mais au 31/12/2024.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'actionnaire unique, en conséquences du vote de la résolution précédente, décide de modifier et l'article 27 « Exercice social » des statuts.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'actionnaire unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et formalités requises par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée à 09h30.

De tout ce qui procède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le Président actionnaire unique.

Fait à Courchevel,
Le 01/10/2024

SASU M : I

Président actionnaire unique et représentée par Monsieur Grégory MORAT

